



CE COMMUNIQUE NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, DIFFUSE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON

Advicenne lance son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris

Advicenne : spécialiste du développement de traitements innovants pour les maladies orphelines rénales adaptés aux besoins pédiatriques

- Augmentation de capital de 30 M€ pouvant être portée à environ 39,7 M€ (sur la base du point médian de la fourchette de prix et en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation)
- Fourchette indicative de prix : entre 14,03 € et 18,97 € par action
- Période de souscription : du 21 novembre au 4 décembre (inclus) pour l'offre à prix ouvert (« OPO »); 5 décembre (12 heures - heure de Paris) pour le Placement Global
- Engagements de souscription pour un montant total de 12,5 M€ de la part de plusieurs actionnaires historiques
- Un projet d'introduction en bourse qui vise notamment à poursuivre le développement clinique de son produit phare en Europe et aux Etats-Unis et à financer son développement commercial en Europe
- Eligibilité au PEA-PME et qualification Bpifrance Entreprise innovante

Nîmes, France, le 21 novembre 2017 – Advicenne (la « Société » ou « Advicenne »), spécialiste du développement de produits thérapeutiques adaptés à l'enfant et à l'adulte pour le traitement de maladies orphelines néphrologiques et neurologiques, annonce aujourd'hui le lancement de son introduction en bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Euronext Paris).

Le visa numéro 17-602 a été apposé le 20 novembre 2017 dernier par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse des actions d'Advicenne, comprenant un document de base enregistré le 31 octobre 2017 sous le numéro I.17-071 et une note d'opération (incluant le résumé du prospectus).

Fondée en 2007 par le docteur Luc-André Granier, MD, PhD et Caroline Roussel-Maupetit, Eng, Advicenne est une société pharmaceutique qui développe des produits innovants et adaptés à tous les âges de la vie, dédiés à des maladies rares néphrologiques et neurologiques pour lesquelles il existe de réels besoins médicaux non couverts jusqu'alors.

UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ORIGINALE ET « DÉ-RISQUÉE »¹

Le développement des produits de la Société est réalisé en lien étroit avec un réseau d'experts internationalement reconnus dans leurs domaines, aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis. Cette stratégie a permis à Advicenne de mettre en œuvre son savoir-faire spécifique et de développer des produits thérapeutiques adaptés aux besoins médicaux exprimés par les cliniciens.

Advicenne valorise des technologies existantes tout en envisageant un développement clinique approprié en vue d'une commercialisation. Ayant fait le choix de recourir à des entités chimiques connues pour mettre au point ses médicaments, la Société dispose de l'expertise nécessaire pour développer, enregistrer et mettre sur le marché

¹ Tenant compte de l'avancement global des produits d'Advicenne qui se situent dans l'ensemble en phases cliniques avancées ou finale et de l'utilisation par Advicenne de technologies existantes.

ses candidats-médicaments dans un délai raccourci et en économisant sur les coûts de certaines phases précoces de développement.

Cette approche originale a permis à Advicenne de mener et finaliser le développement clinique du candidat-médicament ADV6209, formulation pédiatrique destinée à la sédation modérée et la prémédication anesthésique pour les enfants, qu'elle a cédé au laboratoire Primex Pharmaceuticals en 2016. Le montant total de la transaction pourrait atteindre un minimum d'environ 40 millions d'euros, sous réserve de franchissement d'étape (dont l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) et de l'atteinte de certains objectifs de ventes par Primex Pharmaceuticals.

UN PORTEFEUILLE DE PRODUITS CLINIQUEMENT AVANCÉS

Advicenne a développé un portefeuille de produits clinique en néphrologie et neurologie. Son produit phare ADV7103 est à un stade de développement clinique avancé dans deux indications néphrologiques, l'acidose tubulaire rénale distale (ATRd) et la cystinurie.

Les autres produits ciblent principalement des maladies orphelines et constituent à moyen et long terme des relais de croissance ou des options de partenariats pour la Société.

- **Résultats de phase III positifs pour son médicament phare ADV7103 dans l'acidose tubulaire rénale distale (ATRd)**

ADV7103 a déjà obtenu des résultats positifs dans une étude pivot de phase III dans la première indication, l'ATRd, une maladie qui se manifeste lorsque les reins n'évacuent pas correctement dans l'urine les acides présents dans le sang. L'excès d'acides dans le sang entraîne un déséquilibre du pH sanguin causant ainsi des complications telles que le retard de croissance et le rachitisme.

Sur la base des résultats positifs de l'étude clinique européenne de phase III, dont les résultats ont été présentés en septembre 2017 au congrès européen de néphro-pédiatrie (ESPN), la Société estime qu'ADV7103 a le potentiel de devenir un médicament de référence pour le traitement de cette maladie, pour laquelle aucun médicament n'est enregistré à ce jour en Europe ou aux Etats-Unis.

Advicenne a par ailleurs annoncé début novembre les données positives à 6 mois de l'étude d'extension de l'essai clinique pivot d'ADV7103 chez les adultes et les enfants atteints d'ATRd. Les données ont été présentées au congrès de la société américaine de néphrologie (ASN) à la Nouvelle-Orléans aux Etats-Unis. Ces données positives serviront de base pour la demande d'autorisation de mise sur le marché d'ADV7103 que la Société envisage de déposer en 2018. L'enregistrement du produit est désormais attendu par les cliniciens.

- **Statut de médicament orphelin pour ADV7103 avec une commercialisation prévue en Europe et aux Etats-Unis à l'horizon 2020/2021 respectivement**

En juin 2017, l'Union Européenne a accordé la désignation de médicament orphelin pour ADV7103 dans l'ATRd, ce qui permettra à Advicenne de bénéficier d'une exclusivité de commercialisation en Europe pendant 10 ans à compter de l'obtention de l'AMM. Advicenne vise l'obtention d'une AMM en 2019 et un lancement commercial à l'horizon 2020 en Europe.

La Société prévoit par ailleurs d'initier en 2018 un essai clinique pivot de phase II/III avec ADV7103 dans l'ATRd aux Etats-Unis avec un lancement commercial estimé à l'horizon 2021.

- **Lancement de l'étude clinique pivot européenne de phase II/III pour ADV7103 dans la cystinurie prévue en 2018**

Advicenne développe également ADV7103 dans une seconde pathologie rénale, la cystinurie, une maladie rare liée à une anomalie du transport des acides aminés dans le tubule rénal. Une étude clinique pivot de phase II/III devrait être initiée par la Société en 2018 en Europe suivie par une étude aux Etats-Unis afin d'étudier l'efficacité et la sécurité d'utilisation d'ADV7103 dans cette indication.

LA RÉPONSE À DES BESOINS MÉDICAUX NON SATISFAITS ET POUR TOUS LES ÂGES DE LA VIE

Advicenne entend apporter une réponse thérapeutique nouvelle à des patients souffrant de maladies pour lesquelles il n'existe pas actuellement de traitements efficaces. La Société intègre les contraintes associées à la pédiatrie dès la conception de ses médicaments et dans tous ses développements cliniques, de manière à ce que les traitements développés soient optimisés pour accompagner le patient dès la petite enfance et tout au long de sa vie.

La prise en charge de l'ATRd est actuellement hétérogène et constituée de produits non approuvés, qui nécessitent une administration toutes les quatre à six heures pour tenter de rééquilibrer le pH sanguin et normaliser le niveau de potassium dans le sang. ADV7103 offre la possibilité d'améliorer le confort des patients en diminuant considérablement le nombre d'administrations nécessaires, réduites à seulement deux prises par jour.

Advicenne entend dans un premier temps cibler son action commerciale sur les patients atteints par la forme génétique de la maladie (se manifestant dès le plus jeune âge) et sur une partie des formes acquises les mieux renseignées, contractées suite à une maladie auto-immune. La Société estime que cela représente une population adressable d'environ 30 000 patients en Europe et 20 000 aux Etats-Unis.

La cystinurie est quant à elle caractérisée par la formation récurrente de calculs rénaux. Elle se développe à tout âge, mais les symptômes cliniques apparaissent généralement au cours des 20 premières années de la vie. C'est une maladie héréditaire qui affecte une personne sur 7 000 et pour laquelle il n'existe pas à ce jour de traitement de première ligne enregistré en Europe.

UNE STRATÉGIE COMMERCIALE ET MARKETING FONDÉE SUR UN RÉSEAU DE LEADERS D'OPINION AMÉRICAINS ET EUROPÉENS

L'ATRd et la cystinurie sont des pathologies prises en charge par un nombre très limité de médecins spécialistes hospitaliers (dont à titre principal des néphro-pédiatres, néphrologues et urologues), ce qui permettra à la Société d'optimiser ses investissements dédiés à la commercialisation de son produit.

La Société envisage un développement commercial par ses propres moyens, en particulier dans les cinq pays majeurs en Europe que sont la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne. La Société entend négocier des contrats de distribution dans les autres grands pays européens. Aux Etats-Unis, la Société prévoit de nouer un partenariat commercial afin de maximiser la création de valeur pour ses actionnaires.

UNE INTRODUCTION EN BOURSE POUR ACCELERER LE DEVELOPPEMENT CLINIQUE ET COMMERCIAL

L'introduction en bourse d'Advicenne sur le marché réglementé d'Euronext à Paris vise à préparer la mise sur le marché en Europe de son produit phare dans l'ATRd, à poursuivre le développement clinique aux Etats-Unis dans cette indication, et également à conduire son développement clinique dans la cystinurie en Europe et aux Etats-Unis. Le produit net de la levée de fond sera plus précisément utilisé pour :

- La conduite d'une étude clinique de phase II/III dans l'ATRd aux Etats-Unis, à hauteur d'environ 9 millions d'euros ;

- La conduite d'une étude clinique de phase II/III dans la cystinurie en Europe à hauteur d'environ 4 millions d'euros, puis aux Etats-Unis à hauteur d'environ 9 millions d'euros
- Le développement commercial d'ADV7103 sur le marché européen avec la mise en place de filiales commerciales, à hauteur d'environ 5 millions d'euros.

Dans le cas où l'augmentation de capital ne serait souscrite qu'à hauteur de 75%, la Société devra revoir ses priorités sur l'utilisation de ses fonds et retarder le démarrage de l'étude clinique de phase II/III dans la cystinurie aux Etats-Unis.

LE SOUTIEN D'INVESTISSEURS DE PREMIER PLAN ET DES ENGAGEMENTS DE SOUSCRIPTION A HAUTEUR DE 12,5 M€

Depuis sa création, Advicenne a levé près de 30 millions d'euros et est accompagnée par des actionnaires qui soutiennent la Société depuis de nombreuses années tels que Bpifrance via le fonds InnoBio, IXO Private Equity, IRDI SORIDEC Gestion, Cemag Invest et MI Care.

A ce titre, certains actionnaires historiques de la Société se sont engagés à placer des ordres de souscription pour un montant total d'environ 12,5 millions d'euros, soit environ 41,8% du montant brut de l'Offre (sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix et hors exercice de la clause d'extension et de l'option de surallocation).

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

- **Admission sur Euronext Paris**, Code ISIN : FR0013296746 ; Mnémonique : ADVIC
- **Fourchette indicative du prix** de l'offre comprise entre 14,03 euros et 18,97 euros par action, étant précisé que le prix de l'offre pourra être fixé en dehors de la fourchette
- **Taille initiale de l'offre** : 1.818.181 actions nouvelles, soit environ 30,0 millions d'euros sur la base du point médian de la fourchette indicative du prix de l'offre, soit 16,50 euros
- **Offre à Prix Ouvert** (OPO) principalement destinée aux investisseurs particuliers en France et **Placement Global** principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et dans certains pays Européens (à l'exclusion notamment des Etats-Unis d'Amérique)
- **Clause d'extension** portant sur un maximum de 272.727 actions nouvelles, portant le produit de l'offre à environ 34,5 millions d'euros sur la base du point médian de la fourchette indicative du prix de l'offre, soit 16,50 euros
- **Option de surallocation** portant sur un maximum de 313.636 actions nouvelles, portant le produit brut de l'offre à environ 39,7 millions d'euros sur la base du point médian de la fourchette indicative du prix de l'offre, soit 16,50 euros.

Calendrier indicatif

20 novembre 2017	Visa de l'AMF
21 novembre 2017	Ouverture de l'Offre (Offre à prix Ouvert et Placement Global)
4 décembre 2017	Clôture de l'Offre à prix Ouvert à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet
5 décembre 2017	Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris) Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension Résultats de l'Offre Début de la période de stabilisation éventuelle
6 décembre 2017	Début des négociations des actions sous forme de promesses d'actions sur Euronext Paris
7 décembre 2017	Règlement-livraison des actions (OPO et Placement Global)
8 décembre 2017	Début des négociations des actions sur Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « Advicenne »

4 janvier 2018	Date limite d'exercice de l'option de surallocation
	Fin de la période de stabilisation éventuelle

Structure de l'offre

L'émission des actions nouvelles sera réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :

- Une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou l'« OPO »)
- Un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et dans certains pays (à l'exception notamment des Etats-Unis d'Amérique) (le « Placement Global »)

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions nouvelles allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre total d'actions offertes avant exercice éventuel de l'option de surallocation.

Les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- Fraction d'ordre A1 (de 5 actions jusqu'à 250 actions incluses) ; et
- Fraction d'ordre A2 (au-delà de 250 actions).

Les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits.

Fourchette de prix indicative²

De 14,03 € à 18,97 € par action

Taille initiale de l'offre

1.818.181 actions nouvelles, dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public, soit environ 30,0 M€ sur la base d'un prix se situant au point médian de la fourchette indicative du prix de l'offre, soit 16,5 €.

Clause d'extension

La taille de l'offre peut être portée à un maximum de 2.090.908 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la clause d'extension, soit 34,5 M€ sur la base d'un prix se situant au point médian de la fourchette indicative du prix de l'offre.

Option de surallocation

En cas d'exercice intégral de l'option de surallocation, la taille de l'offre sera d'un maximum de 2.404.544 actions nouvelles soit environ 39,7 M€ sur la base d'un prix se situant au point médian de la fourchette indicative du prix de l'offre. Cette option de surallocation pourra être exercée en une seule fois, à tout moment, en tout ou partie jusqu'au 4 janvier 2018.

Engagements de souscription

² Le prix de l'offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette de prix susvisée, ou de fixation du prix de l'offre au-dessus de la fourchette (le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera alors ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO (incluse). Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse. Le prix de l'offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative du prix de l'offre (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'offre).

Certains actionnaires historiques ont pris l'engagement ferme de placer des ordres de souscription en numéraire pour un montant total de 12,5 millions d'euros soit 41,8% du montant brut de l'Offre (sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix et hors exercice de la clause d'extension et de l'option de surallocation). Ces ordres sont répartis comme suit :

Actionnaire	Montants des engagements de souscription (en euros)
Bpifrance investissement* ⁽¹⁾	3.250.000 ⁽²⁾
Cemag Invest*	3.000.000
Ixo Private Equity* ⁽³⁾	3.000.000 ⁽⁴⁾
Irdi Soridec Gestion* ⁽³⁾	1.050.000
MICare	1.500.000
Jean-Pierre Lefoulon*	250.000
Marie-Odile Humblet	200.000
Françoise Brunner-Ferber*	150.000
Ludovic Robin*	80.000
Nathalie Lemarié	15.000
Caroline Roussel-Maupetit*	15.000
Autres souscripteurs	32.500
Total	12.542.500

* administrateur ou membre de la direction générale de la Société

(1) au travers du FPCI Innobio dont elle est la société de gestion.

(2) ayant vocation à être réduit à 2.750.000 euros en cas de demande excédentaire.

(3) au travers des fonds dont elle est la société de gestion.

(4) sous réserve que le Prix de l'Offre soit inférieur ou égal à 18,08 euros par action.

Engagement d'abstention de la Société

La Société prendra un engagement d'abstention de 180 jours à compter de la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions usuelles décrites dans le prospectus.

Engagements de conservation de l'ensemble des dirigeants, salariés et consultants

L'ensemble des dirigeants, salariés et consultants ont souscrit un engagement de conservation portant sur 100% des actions qu'ils détiennent ou viendraient à détenir préalablement à l'introduction en bourse jusqu'à l'expiration d'un délai de 365 jours suivant la date de première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Engagement de conservation des investisseurs financiers

Les investisseurs financiers ont souscrit un engagement de conservation portant sur 100% des actions qu'ils détiennent ou viendraient à détenir préalablement à l'introduction en bourse jusqu'à l'expiration d'un délai de 180 jours suivant la date de première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 4 décembre à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par l'un ou plusieurs des Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés au plus tard le 5 décembre 2017 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

Codes d'identification des titres

- Libellé : Advicenne
- Marché : Euronext Paris
- ISIN : FR0013296746
- Mnémonique : ADVIC
- Compartiment : C
- Secteur : 4573 – Biotechnology (classification ICB)

Eligibilité des actions Advicenne au dispositif PEA-PME et qualification BPI Entreprise innovante

Advicenne annonce respecter les critères d'éligibilité au dispositif PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283). En conséquence, les actions Advicenne peuvent être inscrites sur des PEA et PEA-PME.

Advicenne dispose par ailleurs de la qualification « Entreprise innovante » délivrée par Bpifrance.

Intermédiaires financiers

Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés



Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 20 novembre 2017 sous le numéro 17-602, composé d'un document de base enregistré le 31 octobre 2017 sous le numéro I.17-071 et de la note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social au siège social d'Advicenne, 2 Rue Briçonnet, 30000 Nîmes, France. Le prospectus peut être consulté sur le site Internet de la Société (<http://advicenne.com>) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Facteurs de risques

L'attention du public est attirée sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base enregistré auprès de l'AMF, et en particulier sur les risques liés aux pertes historiques et futures ainsi que ceux liés au portefeuille de produits de la Société qu'elle pourrait ne pas être en mesure d'enrichir, et sur le chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'Offre » de la note d'opération.

Retrouvez toute l'information sur le projet d'introduction en bourse d'Advicenne sur :
<http://advicenne-ipo.com>

Advicenne est une société pharmaceutique qui se focalise sur le développement de produits thérapeutiques adaptés à l'enfant et à l'adulte pour le traitement de maladies orphelines néphrologiques et neurologiques. Le médicament le plus avancé de la Société est ADV7103 et a obtenu des résultats positifs lors de l'étude pivot de phase III, conduite auprès d'enfants et d'adultes atteints d'acidose tubulaire rénale distale (l'ATRd). Advicenne développe également ADV7103 dans une deuxième pathologie rénale, la cystinurie. La Société devrait lancer un essai clinique pivot de phase II/III en Europe en 2018 pour cette indication.

En parallèle, la Société développe un portefeuille de produits en phases préclinique et clinique ciblant des besoins médicaux non satisfaits en néphrologie et en neurologie, en étroite collaboration avec les principaux leaders d'opinion.

La Société a été créée en 2007 à Nîmes (France). Depuis sa création, la Société a levé près de 30 millions d'euros auprès des investisseurs Innobio (Bpifrance), IXO Private Equity, IRDI SORIDEC Gestion, Cemag Invest et MI Care.

Pour plus d'informations sur la Société, rendez-vous sur www.advicenne.com

Contacts :

Advicenne

Luc-André Granier, Sarah Delbaere, Julie Rachline
investors@advicenne.com
+33 (0)4 66 05 54 20

Relations Investisseurs / Relations presse internationales

Citigate Dewe Rogerson

David Dible, Sylvie Berrebi, Marine Perrier (Londres)
Laurence Bault, Alexandre Dechaux (Paris)
advicenne@citigatedewerogerson.co.uk
+44 (0) 20 7638 9571 / +33 (0)1 53 32 78 87

Relations presse France

Alize RP

Caroline Carmagnol, Wendy Rigal et Tatiana Veira
advicenne@alizerp.com
+ 33 0 1 44 54 36 66

Avertissement :

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à Advicenne ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises.

La diffusion de ce document et l'émission et la souscription des actions d'Advicenne peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la « **Directive Prospectus** »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Advicenne d'un prospectus au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat ou de souscrire des valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ni dans un quelconque autre pays.

Les valeurs mobilières mentionnées dans ce communiqué ne peuvent pas être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'un enregistrement ou d'une exemption d'un tel enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933 tel que modifié. Advicenne n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de procéder à une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières au public au Royaume- Uni. Le présent communiqué s'adresse et est destiné uniquement (i) aux personnes qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« **Ordonnance** ») ou, (iii) aux personnes visées à l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non immatriculées, etc.) de l'Ordonnance (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Toute invitation, offre ou tout contact relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des valeurs mobilières objets du présent communiqué ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs d'Advicenne ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par Advicenne. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. Advicenne ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

En cas d'exercice de l'option de surallocation, Gilbert Dupont (ou toute entité agissant pour son compte) en qualité d'agent stabilisateur (l'« **Agent Stabilisateur** ») agissant au nom et pour le compte des chefs de file et teneurs de compte associés, pourra, sans y être tenu, et avec la faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours calendaires à compter de la fixation du prix de l'offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 5 décembre 2017 jusqu'au 4 janvier 2018 (inclus), intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions Advicenne, dans le respect de la législation et de la réglementation applicable. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions Advicenne et sont susceptibles d'affecter leur cours.

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n° 17-602 en date du 20 novembre 2017 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Éléments », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Éléments donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concerné. Dans ce cas, une description sommaire de l'Éléments concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

Section A – Introduction et avertissement

A.1	Avertissement au lecteur	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations essentielles permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces titres financiers.</p>
A.2	Consentement de l'émetteur sur l'utilisation du Prospectus	Sans objet.

Section B – Informations sur l'émetteur

B.1	Dénomination sociale et nom commercial	Advicenne (la « Société »).
B.2	Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine	<ul style="list-style-type: none">- Siège social : 2, rue Briçonnet, 30000 Nîmes.- Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration.- Droit applicable : droit français.- Pays d'origine : France.
B.3	Nature des opérations et Principales activités	<p>Fondée en 2007, Advicenne est une société pharmaceutique de spécialités qui développe des produits thérapeutiques pour le traitement de pathologies rares dans le domaine des maladies rénales et neurologiques.</p> <p>Advicenne a pour stratégie de concevoir des produits innovants répondant à de réels besoins médicaux et à mettre en œuvre les stratégies cliniques, pharmaceutiques et réglementaires pour atteindre des marchés orphelins à forte</p>

		<p>demande, liés à des besoins médicaux non satisfaits pour lesquels il n'existe pas de traitement ayant reçu une autorisation de mise sur le marché (AMM).</p> <p>Advicenne développe des produits dédiés à des maladies rares qui sont adaptés à tous les âges de la vie et en particulier à l'enfant. Ils s'adressent à des marchés très ciblés dont la taille permet à la Société d'envisager leur commercialisation par elle-même.</p> <p>Les médicaments développés par Advicenne sont issus de principes actifs connus. Certaines phases précoces du développement peuvent ainsi être évitées ou raccourcies, comme les tests toxicologiques ou les études précliniques par exemple. Cette stratégie permet notamment d'envisager des temps de mise sur le marché relativement courts et par conséquent des coûts de développements très significativement réduits pour les produits propres de la Société.</p> <p>Le développement des produits de la Société est réalisé en lien étroit avec des experts internationalement reconnus dans le domaine de la néphrologie ou de la neurologie. Cette stratégie a permis à Advicenne de disposer d'un savoir-faire spécifique lui permettant de convertir les besoins exprimés par ces experts en produits adaptés à des besoins non satisfaits. Dans ce but, la stratégie de la Société est de développer ses produits en suivant les recommandations des cliniciens et en valorisant des technologies existantes.</p> <p>Le candidat-médicament le plus avancé d'Advicenne, ADV7103, vise le traitement des acidoses tubulaires rénales distales (ATRd), une maladie néphrologique orpheline. L'ATRd se manifeste lorsque les reins n'évacuent pas correctement dans l'urine les charges acides présentes dans le sang, entraînant de nombreuses complications physiologiques pour compenser le déséquilibre de pH sanguin. Sur la base des résultats positifs de l'étude clinique européenne de phase III, la Société estime que ADV7103 a le potentiel de devenir un médicament de référence pour le traitement de cette maladie et vise une AMM en 2019 et un lancement commercial à partir de 2020 en Europe et 2021 aux Etats-Unis. En juin 2017, l'Union Européenne a accordé la désignation de médicament orphelin pour ADV7103 dans l'ATRd, ce qui permettra à la Société de bénéficier d'une exclusivité de commercialisation en Europe pendant 10 ans à compter de l'obtention de son AMM.</p> <p>Advicenne développe également ADV7103 dans une deuxième indication rénale, la cystinurie, une maladie génétique orpheline. Une étude clinique européenne de phase III devrait être initiée par la Société en 2018 afin de démontrer l'efficacité et la sécurité d'utilisation d'ADV7103 dans cette deuxième indication.</p> <p>De par sa désignation de médicament orphelin, ADV7103 pourrait bénéficier d'un prix de traitement annuel élevé. De plus, dans tous les pays, l'ATRd et la cystinurie sont des pathologies prises en charge par un nombre très limité de médecins spécialistes hospitaliers (dont à titre principal, des néphro-pédiatres, néphrologues et urologues...) ce qui permettra à la Société d'envisager une optimisation de ses investissements dédiés à la commercialisation de son produit. Grâce à cette double caractéristique, ADV7103 a le potentiel pour devenir le traitement leader sur ces deux indications permettant ainsi à la Société d'envisager un développement commercial en recourant à des ressources internes, en particulier dans les pays européens à forte demande.</p> <p>La Société mène par ailleurs des travaux de développement précliniques sur d'autres produits dans les domaines de la néphrologie et la neurologie.</p>
--	--	---

		<p>La Société a également montré au cours des dernières années sa capacité à commercialiser en France deux médicaments développés par des tiers dans le domaine de la neurologie, Levidcen® et Likozam® (en post-Autorisation Temporaire d'Utilisation ou ATU). De plus, après avoir conduit et achevé le développement clinique du candidat-médicament ADV6209, elle a cédé à la société Primex Pharmaceuticals en 2016 cette formulation pédiatrique destinée à la sédation consciente et la prémédication anesthésique. Le montant total de la transaction pourrait atteindre un montant minimum d'environ 40 millions d'euros, sous réserve de franchissement d'étapes (dont l'obtention d'une AMM) et de l'atteinte de certains objectifs de ventes par Primex Pharmaceuticals.</p>																								
B.4a	Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité	<p>En juin 2017, la Société a obtenu la désignation de maladie orpheline auprès de l'EMA pour son candidat-médicament ADV7103 dans le traitement de l'ATRd.</p> <p>Par ailleurs, la Société a eu l'opportunité, au cours du mois de septembre 2017, lors du <i>50th Annual Meeting of the European Society for Paediatric Nephrology</i> à Glasgow en Ecosse, de présenter à la communauté médicale les résultats cliniques de la phase III (étude B21CS) de son candidat-médicament ADV7103 dans le traitement de l'ATRd.</p> <p>Enfin, la Société a présenté au début du mois de novembre 2017 les données positives à 6 mois de l'étude d'extension de l'essai clinique pivot d'ADV7103 (étude B22CS) chez les adultes et les enfants atteints d'ATRd lors du congrès de la société américaine de néphrologie (<i>American Society of Nephrology</i>) à la Nouvelle-Orléans aux Etats-Unis.</p>																								
B.5	Description de la Société	A la date du Prospectus, la Société ne détient aucune filiale ou participation.																								
B.6	Principaux actionnaires	<p>A la date du Prospectus, le capital social de la Société s'élève à 1.277.413 euros divisé en 6.387.065 actions de 0,20 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, dont 625.000 actions ordinaires, 456.040 actions de préférence dites « Actions O' », 1.610.110 actions de préférence dites « Actions A », 1.180.130 actions de préférence dites « Actions B », et 2.515.785 actions de préférence dites « Actions C ».</p> <p>Sous réserve de la première cotation des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris au plus tard le 13 mars 2018, l'ensemble des 5.762.065 actions de préférence seront automatiquement converties en 5.453.248 actions ordinaires (la « Conversion » - étant précisé que, si le Prix de l'Offre était inférieur à 13,195 euros par action, le nombre d'actions ordinaires issues de la conversion des actions de préférence serait de 5.762.065) et l'intégralité du capital sera alors constituée d'actions ordinaires.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Situation à la date du Prospectus avant Conversion sur une base non diluée</th> <th colspan="2">Situation à la date du Prospectus avant Conversion sur une base pleinement diluée ⁽¹⁾</th> </tr> <tr> <th>Nombre d'actions</th> <th>% du capital et des droits de vote ⁽²⁾</th> <th>Nombre d'actions</th> <th>% du capital et des droits de vote ⁽²⁾</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Luc-André Granier*</td> <td>250 000</td> <td>3,91%</td> <td>585 600</td> <td>7,81%</td> </tr> <tr> <td>Caroline Roussel-Maupetit</td> <td>146 630</td> <td>2,30%</td> <td>367 270</td> <td>4,90%</td> </tr> <tr> <td>Ludovic Robin</td> <td>26 525</td> <td>0,42%</td> <td>111 525</td> <td>1,49%</td> </tr> </tbody> </table>		Situation à la date du Prospectus avant Conversion sur une base non diluée		Situation à la date du Prospectus avant Conversion sur une base pleinement diluée ⁽¹⁾		Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote ⁽²⁾	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote ⁽²⁾	Luc-André Granier*	250 000	3,91%	585 600	7,81%	Caroline Roussel-Maupetit	146 630	2,30%	367 270	4,90%	Ludovic Robin	26 525	0,42%	111 525	1,49%
	Situation à la date du Prospectus avant Conversion sur une base non diluée			Situation à la date du Prospectus avant Conversion sur une base pleinement diluée ⁽¹⁾																						
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote ⁽²⁾	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote ⁽²⁾																						
Luc-André Granier*	250 000	3,91%	585 600	7,81%																						
Caroline Roussel-Maupetit	146 630	2,30%	367 270	4,90%																						
Ludovic Robin	26 525	0,42%	111 525	1,49%																						

Nathalie Lemarié	-	0,00%	57 850	0,77%
Total dirigeants mandataires sociaux	423 155	6,63%	1 122 245	14,96%
Total salariés/membres de comités/consultants	43 195	0,68%	381 830	5,09%
IXO Private Equity* (3)	1 310 660	20,52%	1 310 660	17,47%
Bpifrance Investissement* (4)	2 083 005	32,61%	2 083 005	27,77%
Cemag Invest*	540 505	8,46%	555 665	7,41%
Irdi Soridec Gestion* (3)	411 140	6,44%	411 140	5,48%
Marie-Odile Humblet	593 965	9,30%	593 965	7,92%
Jean-Pierre Lefoulon*	365 990	5,73%	375 490	5,01%
Françoise Brunner-Ferber*	319 010	4,99%	343 670	4,58%
Autres investisseurs	296 440	4,64%	322 945	4,31%
Total investisseurs	5 920 715	92,70%	5 996 540	79,95%
TOTAL	6 387 065	100,00%	7 500 615	100,00%

* administrateur de la Société.

(1) Les chiffres figurant dans ces colonnes sont communiqués sur la base d'un capital pleinement dilué, c'est-à-dire en supposant chacun des BSA et des BSPCE exercés mais sans tenir compte des « BSA ratchets » attachés aux différentes catégories d'actions de préférence émises par la Société, protégeant leurs titulaires contre l'émission éventuelle d'actions ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital sur la base d'un prix par action inférieur à celui acquitté par lesdits titulaires, dans la mesure où ceux-ci seront automatiquement caducs à la date de la première cotation des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

(2) Le pourcentage des droits de vote est identique au pourcentage du capital détenu, étant toutefois précisé qu'à compter du 2^{ème} anniversaire de la première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter de cette date, bénéficieront d'un droit de vote double.

(3) Au travers des fonds dont elle est la société de gestion.

(4) Au travers du FPCI Innobio dont elle est la société de gestion.

A la connaissance de la Société, il n'existe ni action de concert entre ses actionnaires, ni accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle.

B.7 Informations financières sélectionnées

Les informations financières sélectionnées présentées ci-dessous sont issues des états financiers individuels clos au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 établis volontairement conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne en vigueur au 31 décembre 2016 et des comptes semestriels au 30 juin 2017, y compris l'information comparative au 30 juin 2016, préparée en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

Compte de résultat simplifié

COMPTE DE RESULTAT (K€)	31 décembre 2016	31 décembre 2015	30 juin 2017	30 juin 2016
Chiffre d'affaires	268	109	249	58
Autres produits de l'activité	1 625	706	976	829
Produits des activités courantes	1 894	814	1 225	887
Coût des marchandises vendues	-99	-44	-114	-28
Frais de recherche et développement	-3 317	-3 144	-2 233	-1 671
Frais de commercialisation et de marketing	-671	-411	-620	-283
Frais de structure et généraux	-974	-662	-533	-473
Résultat opérationnel	-3 168	-3 447	-2 275	-1 568
Coût de l'endettement financier net	-407	-165	-63	-305
Autres produits financiers	1	3	2	
Résultat Net	-3 574	-3 609	-2 337	-1 873
Résultat en euros par action ordinaire	-0,92	-0,93	-0,43	-0,48
Résultat en euros par action de préférence	-0,92	-0,93	-0,43	-0,48
Résultat en euros par action diluée	-0,92	-0,93	-0,43	-0,48

Note : Résultat par action de base et dilué

Les résultats par action, de base et dilués, présentés ci-dessus tiennent compte de la division de la valeur nominale des actions par cinq décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 24 octobre 2017:

Bilan simplifié

ACTIF (K€)	31 décembre 2016	31 décembre 2015	30 juin 2017	30 juin 2016
Immobilisations incorporelles	2	4	3	3
Immobilisations corporelles	282	355	248	320
Autres actifs financiers	6	6	9	6
Actifs non courants	290	365	260	329
Stocks et en-cours	291	175	270	198
Clients	90	85	201	37
Créances d'impôt	638	448	1 016	385
Autres actifs courants	364	273	367	378
Trésorerie et équivalents trésorerie	1 583	1 635	14 448	3 796
Actifs courants	2 966	2 615	16 301	4 794
Total actif	3 256	2 980	16 561	5 123

PASSIF (K€)	31 décembre 2016	31 décembre 2015	30 juin 2017	30 juin 2016
Capital social	774	774	1 277	774
Primes liées au capital	8 829	8 829	27 206	8 829
Réserves	-11 181	-7 665	-14 535	-11 235
Résultat net	-3 574	-3 609	-2 337	-1 873
Total Capitaux Propres	-5 151	-1 670	11 611	-3 504
Emprunts et dettes financières	206	3 308	539	3 556
Provisions	80	65	94	80
Passifs non courants	286	3 373	633	3 636
Emprunts et dettes financières	3 578	165	246	171
Fournisseurs	911	702	931	716
Produits constatés d'avance	1 206	113	549	1 749
Autres passifs courants	2 426	297	2 589	2 355
Passifs courants	8 121	1 277	4 315	4 991
Total passif	3 256	2 980	16 561	5 123

Tableau de flux de trésorerie simplifié

TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE (K€)	31 décembre 2016	31 décembre 2015	30 juin 2017	30 juin 2016
Résultat net	-3 574	-3 609	-2 337	-1 873
Amortissements et provisions	102	99	62	64
Païement fondé sur des actions	92	115	224	45
Autres produits et charges calculés	12		-	22
Coût de l'endettement financier	407	165	63	305
Capacité d'autofinancement	-2 961	-3 230	-1 988	-1 437
Incidence de la variation des stocks	-116	-156	21	-23
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	-287	611	-491	85
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	3 431	82	-476	3 705
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	67	-2 693	-2 934	2 331
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-24	-164	-18	-12
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	-24	-164	-18	-12
Augmentation de capital		6	15 819	-
Emission d'emprunts & d'avances remboursables	-	3 077	500	199
Remboursements d'emprunts & d'avances remboursables	-90	-88	-438	-48
Intérêts reçus (versés)	-6	-1	-66	-308
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-95	2 995	15 815	-157
Variation de la trésorerie	-52	137	12 865	2 162
Trésorerie d'ouverture	1 635	1 497	1 583	1 635
Trésorerie de clôture	1 583	1 635	14 448	3 796

Niveau d'endettement de la Société

Endettement (K€)	31 décembre 2016	31 décembre 2015	30 juin 2017	30 juin 2016
Dettes financières	3 784	3 474	785	3 727
dont non courantes	206	3 308	539	3 556
dont courantes	3 578	165	246	171
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 583	1 635	14 448	3 796
Total endettement net	2 201	1 839	-13 663	-69

B.8	Informations pro forma	Sans objet.
B.9	Prévision de bénéfice	Sans objet.
B.10	Réserves sur les informations financières historiques	Sans objet.
B.11	Fonds de roulement net	La Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net de la Société, avant l'augmentation de capital objet de la Note d'Opération, est suffisant au regard de ses obligations actuelles et de ses besoins de trésorerie au cours des douze prochains mois à compter de la date de visa sur le Prospectus.
Section C – Valeurs mobilières		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des actions offertes et/ou admises aux négociations	<p>Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« Euronext Paris ») est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'ensemble des actions composant le capital d'Advicenne, soit 6.078.248 actions, correspondant <ul style="list-style-type: none"> ○ aux 625.000 actions ordinaires existantes et ○ à 5.453.248 actions ordinaires nouvelles à provenir de la conversion automatique des 5.762.065 actions de préférence existantes en actions ordinaires (les 2.515.785 actions de préférence dites « Actions C » étant converties en 2.206.968 actions ordinaires, soit 0,87725 action ordinaire par Action C) à la date de première cotation des actions de la Société aux négociations sur Euronext Paris devant intervenir au plus tard le 13 mars 2018 (les actions ordinaires existantes et les actions ordinaires issues de la conversion des actions de préférence existantes étant définies comme les « Actions Existantes »), étant toutefois précisé que si le Prix de l'Offre était inférieur à 13,195 euros, le nombre d'Actions Existantes serait égal à 6.387.065 (les 2.515.785 actions de préférence dites « Actions C » étant alors converties en 2.515.785 actions ordinaires, soit une action ordinaire par Action C), et – 1.818.181 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public, pouvant être porté à un maximum de 2.090.908 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension (ensemble, les « Actions Nouvelles ») et porté à un maximum de 2.404.544 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de l'Option de Surallocation (les « Actions Nouvelles Supplémentaires » et avec les Actions Nouvelles, les « Actions Offertes »). <p>A la date de la première cotation des actions, les actions composant le capital de la Société seront des actions ordinaires, toutes de même catégorie.</p> <p>Les négociations sous forme de promesses d'actions interviendront du 6 décembre 2017 au 7 décembre 2017 (inclus) sous le libellé « ADVICENNE PROM ». A partir du 8 décembre 2017, les négociations interviendront sous le libellé « ADVICENNE ».</p> <p>Date de jouissance : les Actions Offertes seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes. Elles porteront jouissance courante.</p> <p>Libellé pour les actions : ADVICENNE</p> <p>Code ISIN : FR0013296746</p> <p>Mnémonique : ADVIC</p> <p>Compartiment : compartiment C</p>

		Code NAF : APE 7211Z Classification ICB: 4573 – <i>Biotechnology</i>
C.2	Devise d'émission	Euro.
C.3	Nombre d'actions émises / Valeur nominale des actions	Dans le cadre de l'Offre, il sera procédé à l'émission d'un nombre de 1.818.181 Actions Nouvelles pouvant être porté à un nombre maximum de 2.090.908 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à un nombre maximum de 2.404.544 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation. Valeur nominale par action : 0,20 euro
C.4	Droits attachés aux actions	Les Actions Offertes seront, dès leur création, soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société. En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions existantes et aux actions nouvelles sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - droit à dividendes ; - droit de vote, étant précisé qu'à compter du 2^{ème} anniversaire de la première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris, les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter de cette date, bénéficieront d'un droit de vote double; - droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; - droit de participation aux bénéfices de la Société ; et - droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.
C.5	Restrictions à la libre négociabilité des actions	Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.
C.6	Demande d'admission à la négociation	L'admission de l'ensemble des actions de la Société est demandée sur le compartiment C d'Euronext Paris. Les conditions de négociation de l'ensemble des actions seront fixées dans un avis d'Euronext diffusé le 5 décembre 2017 selon le calendrier indicatif. A compter du 6 décembre 2017 jusqu'à la date de règlement-livraison (inclusive) prévue le 7 décembre 2017, selon le calendrier indicatif, les Actions Offertes et les Actions Existantes seront négociées sous forme de promesses d'actions sur une ligne de cotation unique intitulée « ADVICENNE PROM », et sous la condition suspensive de la réalisation de l'émission des Actions Nouvelles, dans les conditions de l'article L. 228-10 du Code de commerce. A compter du 8 décembre 2017, les négociations de l'ensemble des actions de la Société interviendront sur une ligne de cotation intitulée « ADVICENNE ». Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé n'a été formulée par la Société.
C.7	Politique en matière de dividendes	La Société n'a jamais distribué de dividendes. La Société n'a pas prévu d'initier à court terme une politique de versement de dividendes compte tenu de son stade de développement.

Section D – Risques

<p>D.1</p>	<p>Principaux risques propres à l’Emetteur ou à son secteur d’activité</p>	<p>Avant de prendre leur décision d’investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques exposés ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les risques liés aux marchés sur lesquels intervient la Société et à la mise en œuvre de sa stratégie, et notamment les risques liés au niveau des prix de vente et de remboursement des médicaments de la Société ; - les risques liés à l’activité de la Société, et notamment les risques liés à la mise sur le marché des produits de la Société et leur commercialisation, au développement clinique de ces produits et au portefeuille de produits de la Société qu’elle pourrait ne pas être en mesure d’enrichir ; - les risques juridiques, et notamment les risques liés à la protection incertaine des droits de propriété intellectuelle de la Société et à l’éventuelle mise en jeu de sa responsabilité du fait de ses produits ; - les risques liés à l’organisation et à la gouvernance de la Société, et notamment les risques liés à la capacité de la Société à conserver son personnel clé et à attirer les nouveaux employés dont elle aura besoin pour son développement ; et - les risques financiers, liés notamment à la situation déficitaire de la Société depuis sa création et à son risque de liquidité.
<p>D.3</p>	<p>Principaux risques propres aux actions</p>	<p>Les principaux risques liés à l’Offre (tel que ce terme est défini ci-après), sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les actions de la Société n’ont jamais été négociées sur un marché financier et sont soumises aux fluctuations de marché. En outre, un marché liquide pourrait ne pas se développer ou perdurer ; - le prix de marché des actions de la Société est susceptible d’être affecté par une volatilité importante ; - la cession d’un nombre important d’actions de la Société à l’issue de la période de conservation pourrait avoir un impact défavorable sur le prix de marché des actions de la Société ; - l’insuffisance des souscriptions (moins de 75% du montant de l’émission initialement envisagée) pourrait entraîner l’annulation de l’Offre ; - la non signature ou la résiliation du Contrat de Placement et de Garantie (tel que ce terme est défini ci-après) entraînerait l’annulation de l’Offre, la résiliation du Contrat de Placement et de Garantie entraînerait l’annulation des négociations de promesses d’actions intervenues jusqu’à (et y compris) la date de règlement-livraison ; - la Société n’entend pas adopter à court terme une politique de versement de dividende, les éventuels bénéfices ayant vocation, à ce stade de développement de la Société, à être réinvestis dans son activité ; et - la Société pourrait avoir dans le futur des besoins de financement complémentaires ou recourir à des outils d’intéressement qui pourraient entraîner une dilution complémentaire de la participation de ses actionnaires. <p>De tels évènements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le prix de marché des actions de la Société.</p>

Section E – Offre		
E.1	Montant total du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission	<p>Produit brut de l'Offre Sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 16,5 euros, le produit brut de l'Offre serait d'environ 30,0 millions d'euros pouvant être porté à environ 34,5 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à 39,7 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation. En cas de limitation de l'Offre à 75% du montant de l'augmentation de capital envisagée (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 14,03 euros), le produit brut de l'Offre serait réduit à environ 19,1 millions d'euros.</p> <p>Produit net estimé de l'Offre Sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 16,5 euros, le produit net estimé de l'Offre serait d'environ 27,5 millions d'euros pouvant être porté à environ 31,5 millions d'euros, en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à environ 36,1 millions d'euros, en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation. En cas de limitation de l'Offre à 75% du montant de l'augmentation de capital envisagée (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 14,03 euros), le produit net de l'Offre serait réduit à environ 17,3 millions d'euros. Les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 2,5 million d'euros, en l'absence d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.</p>
E.2a	Raisons de l'Offre et utilisation prévue du produit de celle-ci	<p>L'Offre et l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Paris sont destinées à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer son activité et son développement. Ainsi le produit net estimé de l'Offre (soit 27,5 M€ sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) serait utilisé par ordre de priorité selon la répartition suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> – à hauteur d'environ 9 millions d'euros pour la conduite d'une étude clinique de phase II/III dans l' ATRd aux Etats-Unis ; – à hauteur d'environ 4 millions d'euros pour la conduite d'une étude clinique de phase II/III dans la cystinurie en Europe ; – à hauteur d'environ 5 millions d'euros pour la poursuite du développement commercial d'ADV7103 sur le marché européen avec la mise en place de certaines filiales commerciales ; et – à hauteur d'environ 9 millions d'euros pour la conduite d'une étude clinique de phase II/III dans la cystinurie aux Etats-Unis. <p>Dans le cas où l'Offre ne serait souscrite qu'à hauteur de 75%, la Société devra revoir ses priorités sur l'utilisation de ses fonds et retarder le démarrage de l'étude clinique de phase II/III dans la cystinurie aux Etats-Unis.</p> <p>L'Offre et l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Paris permettra également à la Société d'accroître sa notoriété en France et à l'international.</p>
E.3	Modalités et conditions de l'offre	<p>Nature et nombre des titres dont l'admission est demandée et des titres offerts Les Actions Offertes seront toutes de même valeur nominale et de même catégorie que les Actions Existantes à la date de première cotation des actions</p>

sur Euronext Paris. Elles seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes.

Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur Euronext Paris est demandée sont :

- l'ensemble des actions composant le capital d'Advicenne, soit 6.078.248 Actions Existantes, étant précisé que le nombre d'Actions Existantes serait de 6.387.065 si le Prix de l'Offre était inférieur à 13,195 euros ; et
- un maximum de 2.404.544 Actions Offertes, en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.

Clause d'Extension

En fonction de l'importance de la demande, le montant initial de l'Offre, pourra, à la discrétion de la Société, être augmenté de 15 %, soit un nombre maximum de 272.727 Actions Nouvelles sur la base d'un prix se situant au point médian de la fourchette indicative de prix (la « **Clause d'Extension** »).

Option de Surallocation

La Société consentira aux Chefs de File et Teneurs de Livres Associés une option de surallocation portant sur un maximum de 15 % des Actions Nouvelles après exercice éventuel de la Clause d'Extension, soit un nombre maximum de 313.636 Actions Nouvelles Supplémentaires sur la base d'un prix se situant au point médian de la fourchette indicative de prix (l'« **Option de Surallocation** »). Cette Option de Surallocation, permettant de couvrir d'éventuelles surallocations et de faciliter les opérations de stabilisation, pourra être exercée en une seule fois à tout moment, en tout ou partie, pendant une période de 30 jours calendaires à compter du jour de la fixation du Prix de l'Offre, soit du 5 décembre 2017 au 4 janvier 2018 (inclus).

Si l'Option de Surallocation est exercée, en tout ou partie, un communiqué de presse sera publié par la Société.

Structure de l'Offre

L'émission des Actions Nouvelles sera réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ouvert** » ou l'« **OPO** »), étant précisé que :
 - o les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 5 action jusqu'à 250 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 250 actions) ;
 - o les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits ;
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et dans certains pays (à l'exception notamment des États-Unis d'Amérique) (le « **Placement Global** »).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'Actions Nouvelles allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au

moins égal à 10% du nombre total d'actions offertes avant exercice éventuel de l'Option de Surallocation.

Révocation des ordres

Les ordres de souscription passés par les investisseurs par Internet dans le cadre de l'OPO seront révocables, par Internet, jusqu'à la clôture de l'OPO (le 4 décembre 2017 à 20h00 (heure de Paris)). Il appartient aux investisseurs de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier, d'une part, les modalités de révocation des ordres passés par Internet et, d'autre part, si les ordres transmis par d'autres canaux sont révocables et dans quelles conditions.

Fourchette indicative de prix

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « **Prix de l'Offre** »).

La fourchette indicative de prix est comprise entre 14,03 et 18,97 euros par action.

La fourchette pourra être modifiée à tout moment jusqu'au, et y compris le jour prévu pour la fixation du Prix de l'Offre.

Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. En cas de modification de la borne supérieure de la fourchette indicative de prix susvisée, ou de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la fourchette (le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera alors ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de publication du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO (incluse). Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la publication du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse.

Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).

Méthodes de fixation du Prix de l'Offre

Le Prix de l'Offre sera fixé le 5 décembre 2017 selon le calendrier indicatif, étant précisé que cette date pourrait être reportée si les conditions de marché et les résultats de la construction du livre d'ordres ne permettent pas de fixer le Prix de l'Offre dans des conditions satisfaisantes. Il résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes émises par les investisseurs, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels, dans le cadre du Placement Global.

Date de jouissance

Jouissance courante.

Engagements de souscription

Certains actionnaires historiques se sont engagés à placer des ordres de souscription en numéraire pour un montant total de 12.542.500 euros soit 41,8% du montant brut de l'Offre (sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix et hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation).

Ces ordres ont vocation à être servis en priorité et intégralement, étant précisé

qu'ils pourraient néanmoins être réduits dans le respect des principes d'allocation usuels (principalement dans l'hypothèse où les souscriptions recueillies dans le cadre de l'Offre seraient très supérieures au nombre des Actions Offertes).

Le tableau ci-dessous présente le détail des engagements de souscription :

	Montants des engagements de souscription (en euros)
Bpifrance investissement* ⁽¹⁾	3.250.000 ⁽²⁾
Cemag Invest*	3.000.000
Ixo Private Equity* ⁽³⁾	3.000.000 ⁽⁴⁾
MICare	1.500.000
Irdi Soridec Gestion* ⁽³⁾	1.050.000
Jean-Pierre Lefoulon*	250.000
Marie-Odile Humblet	200.000
Françoise Brunner-Ferber*	150.000
Ludovic Robin*	80.000
Nathalie Lemarié*	15.000
Caroline Roussel-Maupetit*	15.000
Autres souscripteurs	32.500
Total	12.542.500

* administrateur ou membre de la direction générale de la Société

(1) au travers du FPCI Innobio dont elle est la société de gestion.

(2) ayant vocation à être réduit à 2.750.000 euros en cas de demande excédentaire.

(3) au travers des fonds dont elle est la société de gestion.

(4) sous réserve que le Prix de l'Offre soit inférieur ou égal à 18,08 euros par action.

Aucune autre personne n'a l'intention, à la connaissance de la Société, de passer un ordre de souscription de plus de 5 %.

Placement et garantie

L'Offre fera l'objet d'un contrat de placement et de garantie (le « **Contrat de Placement et de Garantie** ») conclu entre, d'une part, la Société et, d'autre part, Gilbert Dupont et NIBC Bank en qualité de chefs de file et teneurs de livre associés (les « **Chefs de File et Teneurs de Livre Associés** »), agissant sans solidarité entre eux.

Les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés s'engageront à faire leurs meilleurs efforts pour faire souscrire les Actions Nouvelles au Prix de l'Offre à

		<p>la date de règlement-livraison. Cet engagement ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.</p> <p>La signature du Contrat de Placement et de Garantie devrait intervenir le jour de la fixation du Prix de l'Offre (soit selon le calendrier indicatif le 5 décembre 2017).</p> <p>Le Contrat de Placement et de Garantie pourra être résilié par les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison de l'Offre, sous certaines conditions et dans certaines circonstances, notamment en cas de survenance d'événements majeurs (tels que, notamment, événement d'ordre politique, financier, économique, bancaire ou monétaire, acte de guerre ou de terrorisme, action ou conflit militaire) ayant ou étant susceptibles d'avoir un effet qui rendrait impossible ou compromettrait, ou pourrait compromettre, l'opération.</p> <p>Stabilisation</p> <p>Des opérations en vue de stabiliser ou soutenir le prix de marché des actions de la Société sur Euronext Paris pourront être réalisées du 6 décembre 2017 au 4 janvier 2018 (inclus) par Gilbert Dupont agissant en qualité d'agent stabilisateur au nom et pour le compte des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.</p>
--	--	--

Calendrier indicatif de l'opération :

20 novembre 2017

- Visa de l'AMF sur le Prospectus

21 novembre 2017

- Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus
- Publication par Euronext de l'avis d'ouverture de l'OPO
- Ouverture de l'OPO et du Placement Global

4 décembre 2017

- Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet

5 décembre 2017

- Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris)
- Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension
- Signature du Contrat de Placement et de Garantie
- Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre
- Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre
- Première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris
- Début de la période d'exercice de l'Option de Surallocation
- Début de la période de stabilisation éventuelle

6 décembre 2017

- Début des négociations des actions de la Société sous la forme de promesses d'actions sur Euronext Paris (jusqu'à la date de règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global, soit le 7 décembre 2017 inclus)

7 décembre 2017

- Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global

8 décembre 2017

- Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « ADVICENNE »

4 janvier 2018

- Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation
- Fin de la période de stabilisation éventuelle

Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 4 décembre 2017 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus exclusivement par l'un ou plusieurs des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés au plus tard le 5 décembre 2017 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

Établissements financiers introducteurs

Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.

		Gilbert Dupont NIBC Bank																																																																																
E.4	Intérêt, y compris intérêt conflictuel pouvant influencer sensiblement sur l'émission /l'offre	Les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés et/ou certains de leurs affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.																																																																																
E.5	Personne ou entité offrant de vendre des actions /conventions de blocage	<p>Engagement d'abstention de la Société A compter de la signature du Contrat de placement et de garantie et jusqu'à la fin d'une période expirant 180 jours suivant la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions usuelles.</p> <p>Engagements de conservation de l'ensemble des dirigeants, salariés et consultants à la date du Prospectus Pour 100 % des actions et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital qu'ils détiennent à la date du Prospectus ou viendraient à détenir préalablement à l'introduction en bourse, jusqu'à l'expiration d'un délai de 365 jours suivant la date de première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris, sous réserve de certaines exceptions usuelles.</p> <p>Engagement de conservation des investisseurs financiers⁽¹⁾ Pour 100% des actions et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital qu'ils détiennent à la date du Prospectus ou viendraient à détenir préalablement à l'introduction en bourse, jusqu'à l'expiration d'un délai de 180 jours suivant la date de première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris, sous réserve de certaines exceptions usuelles.</p> <p>⁽¹⁾ à savoir les fonds gérés par Ixo Private Equity, Bpifrance Investissement et Irdi Soridex Gestion ainsi que Cemag Invest, Marie-Odile Humblet, Jean-Pierre Lefoulon, Françoise Brunner Ferber et d'autres investisseurs financiers minoritaires.</p>																																																																																
E.6	Montant et pourcentage de dilution résultant immédiatement de l'Offre	<p>Impact de l'Offre sur la répartition du capital et des droits de vote Sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, la répartition du capital et des droits de vote sur une base non diluée, avant et après réalisation de l'Offre, s'établirait comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Avant émission des Actions Nouvelles et avant Conversion</th> <th colspan="2">Après émission de 1.818.181 Actions Nouvelles et après Conversion ⁽¹⁾</th> <th colspan="2">Après émission de 2.090.908 Actions Nouvelles et après Conversion ⁽²⁾</th> <th colspan="2">Après émission de 2.404.544 Actions Nouvelles et après Conversion ⁽³⁾</th> </tr> <tr> <th>Nombre d'actions</th> <th>% du capital et des droits de vote ⁽⁴⁾</th> <th>Nombre d'actions</th> <th>% du capital et des droits de vote ⁽⁴⁾</th> <th>Nombre d'actions</th> <th>% du capital et des droits de vote ⁽⁴⁾</th> <th>Nombre d'actions</th> <th>% du capital et des droits de vote ⁽⁴⁾</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Luc-André Granier*</td> <td>250 000</td> <td>3,91%</td> <td>250 000</td> <td>3,17%</td> <td>250 000</td> <td>3,06%</td> <td>250 000</td> <td>2,95%</td> </tr> <tr> <td>Caroline Roussel-Maupetit ⁽⁵⁾</td> <td>146 630</td> <td>2,30%</td> <td>146 725</td> <td>1,86%</td> <td>146 725</td> <td>1,80%</td> <td>146 725</td> <td>1,73%</td> </tr> <tr> <td>Ludovic Robin ⁽⁵⁾</td> <td>26 525</td> <td>0,42%</td> <td>28 117</td> <td>0,36%</td> <td>28 117</td> <td>0,34%</td> <td>28 117</td> <td>0,33%</td> </tr> <tr> <td>Nathalie Lemarié ⁽⁵⁾</td> <td>-</td> <td>0,00%</td> <td>909</td> <td>0,01%</td> <td>909</td> <td>0,01%</td> <td>909</td> <td>0,01%</td> </tr> <tr> <td>Total dirigeants mandataires sociaux</td> <td>423 155</td> <td>6,63%</td> <td>425 751</td> <td>5,39%</td> <td>425 751</td> <td>5,21%</td> <td>425 751</td> <td>5,02%</td> </tr> <tr> <td>Total salariés/membres de comités/consultants</td> <td>43 195</td> <td>0,68%</td> <td>43 290</td> <td>0,55%</td> <td>43 290</td> <td>0,53%</td> <td>43 290</td> <td>0,51%</td> </tr> <tr> <td>IXO Private Equity* ^{(6) (7)}</td> <td>1 310 660</td> <td>20,52%</td> <td>1 430 073</td> <td>18,11%</td> <td>1 430 073</td> <td>17,51%</td> <td>1 430 073</td> <td>16,86%</td> </tr> </tbody> </table>		Avant émission des Actions Nouvelles et avant Conversion		Après émission de 1.818.181 Actions Nouvelles et après Conversion ⁽¹⁾		Après émission de 2.090.908 Actions Nouvelles et après Conversion ⁽²⁾		Après émission de 2.404.544 Actions Nouvelles et après Conversion ⁽³⁾		Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote ⁽⁴⁾	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote ⁽⁴⁾	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote ⁽⁴⁾	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote ⁽⁴⁾	Luc-André Granier*	250 000	3,91%	250 000	3,17%	250 000	3,06%	250 000	2,95%	Caroline Roussel-Maupetit ⁽⁵⁾	146 630	2,30%	146 725	1,86%	146 725	1,80%	146 725	1,73%	Ludovic Robin ⁽⁵⁾	26 525	0,42%	28 117	0,36%	28 117	0,34%	28 117	0,33%	Nathalie Lemarié ⁽⁵⁾	-	0,00%	909	0,01%	909	0,01%	909	0,01%	Total dirigeants mandataires sociaux	423 155	6,63%	425 751	5,39%	425 751	5,21%	425 751	5,02%	Total salariés/membres de comités/consultants	43 195	0,68%	43 290	0,55%	43 290	0,53%	43 290	0,51%	IXO Private Equity* ^{(6) (7)}	1 310 660	20,52%	1 430 073	18,11%	1 430 073	17,51%	1 430 073	16,86%
	Avant émission des Actions Nouvelles et avant Conversion			Après émission de 1.818.181 Actions Nouvelles et après Conversion ⁽¹⁾		Après émission de 2.090.908 Actions Nouvelles et après Conversion ⁽²⁾		Après émission de 2.404.544 Actions Nouvelles et après Conversion ⁽³⁾																																																																										
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote ⁽⁴⁾	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote ⁽⁴⁾	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote ⁽⁴⁾	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote ⁽⁴⁾																																																																										
Luc-André Granier*	250 000	3,91%	250 000	3,17%	250 000	3,06%	250 000	2,95%																																																																										
Caroline Roussel-Maupetit ⁽⁵⁾	146 630	2,30%	146 725	1,86%	146 725	1,80%	146 725	1,73%																																																																										
Ludovic Robin ⁽⁵⁾	26 525	0,42%	28 117	0,36%	28 117	0,34%	28 117	0,33%																																																																										
Nathalie Lemarié ⁽⁵⁾	-	0,00%	909	0,01%	909	0,01%	909	0,01%																																																																										
Total dirigeants mandataires sociaux	423 155	6,63%	425 751	5,39%	425 751	5,21%	425 751	5,02%																																																																										
Total salariés/membres de comités/consultants	43 195	0,68%	43 290	0,55%	43 290	0,53%	43 290	0,51%																																																																										
IXO Private Equity* ^{(6) (7)}	1 310 660	20,52%	1 430 073	18,11%	1 430 073	17,51%	1 430 073	16,86%																																																																										

Bpifrance Investissement* (8) (9)	2 083 005	32,61%	2 214 891	28,05%	2 184 588	26,74%	2 184 588	25,75%
Cemag Invest* (5)	540 505	8,46%	657 203	8,32%	657 203	8,04%	657 203	7,75%
Irdi Soridec Gestion* (5) (6)	411 140	6,44%	424 308	5,37%	424 308	5,19%	424 308	5,00%
Marie-Odile Humblet (5)	593 965	9,30%	595 115	7,54%	595 115	7,28%	595 115	7,02%
Jean-Pierre Lefoulon* (5)	365 990	5,73%	367 983	4,66%	367 983	4,50%	367 983	4,34%
Françoise Brunner-Ferber* (5)	319 010	4,99%	315 792	4,00%	315 792	3,87%	315 792	3,72%
Autres investisseurs (5)	296 440	4,64%	363 989	4,61%	363 989	4,46%	363 989	4,29%
Total investisseurs	5 920 715	92,70%	6 369 354	80,66%	6 339 051	77,60%	6 339 051	74,73%
Flottant	-	0,00%	1 058 034	13,40%	1 361 064	16,66%	1 674 700	19,74%
TOTAL	6 387 065	100,00%	7 896 429	100,00%	8 169 156	100,00%	8 482 792	100,00%

* administrateur de la Société.

- (1) hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.
- (2) en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension.
- (3) en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.
- (4) le pourcentage des droits de vote étant identique au pourcentage du capital détenu, étant toutefois précisé qu'à compter du 2^{ème} anniversaire de la première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris, les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins à compter de cette date bénéficieront d'un droit de vote double.
- (5) sur la base d'une hypothèse de service intégral de son ordre de souscription décrit à la section E.3 ci-dessus.
- (6) au travers des fonds dont elle est la société de gestion.
- (7) sur la base d'une hypothèse de service intégral de son ordre de souscription décrit à la section E.3 ci-dessus, sous réserve que le Prix de l'Offre soit inférieur à 18,08€ par action.
- (8) au travers du FPCI Innobio dont elle est la société de gestion.
- (9) sur la base d'une hypothèse de service intégral de son ordre de souscription décrit à la section E.3 ci-dessus, étant précisé qu'en cas de demande excédentaire (notamment en cas d'exercice de la Clause d'Extension et/ou de l'Option de Surallocation), l'engagement de souscription de Bpifrance Investissement a vocation à être réduit à 2.750.000 euros.

Dans le cas où l'Offre ne serait souscrite qu'à hauteur de 75%, sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, la répartition du capital et des droits de vote sur une base non diluée, après réalisation de l'Offre, s'établirait comme suit :

	Nombre d'actions après Conversion	% du capital et des droits de vote (1)
Luc-André Granier*	250 000	3,36%
Caroline Roussel-Maupetit (2)	146 885	1,97%
Ludovic Robin (2)	28 971	0,39%
Nathalie Lemarié (2)	1 069	0,01%
Total dirigeants mandataires sociaux	426 925	5,74%
Total salariés/membres de comités/consultants	43 450	0,58%
IXO Private Equity* (2)(3)	1 462 082	19,65%
Bpifrance Investissement* (2)(4)	2 249 568	30,23%
Cemag Invest* (2)	689 212	9,26%
Irdi Soridec Gestion* (2)(3)	435 511	5,85%
Marie-Odile Humblet (2)	597 249	8,03%
Jean-Pierre Lefoulon* (2)	370 650	4,98%
Françoise Brunner-Ferber* (2)	317 393	4,26%
Autres investisseurs (2)	380 179	5,11%

Total investisseurs	6 501 844	87,37%
Flottant	469 664	6,31%
TOTAL	7 441 883	100,00%

* administrateur de la Société.

- (1) le pourcentage des droits de vote étant identique au pourcentage du capital détenu, étant toutefois précisé qu'à compter du 2^{ème} anniversaire de la première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris, les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins à compter de cette date bénéficieront d'un droit de vote double.
- (2) sur la base d'une hypothèse de service intégral de son ordre de souscription décrit à la section E.3 ci-dessus.
- (3) au travers des fonds dont elle est la société de gestion.
- (4) au travers du FPCI Innobio dont elle est la société de gestion.

Impact de l'émission des Actions Nouvelles sur les capitaux propres de la Société

Sur la base des capitaux propres de la Société et du nombre total d'actions composant le capital de la Société au 30 juin 2017⁽¹⁾, les capitaux propres par action, avant et après réalisation de l'Offre, s'établiraient comme suit (après imputation des frais juridiques et administratifs et de la rémunération globale des intermédiaires financiers (hors incidence des éventuelles économies d'impôts)) :

(en euros par action)	Quote-part des capitaux propres au 30 juin 2017	
	Base non diluée	Base diluée ⁽²⁾
Avant émission des Actions Nouvelles et avant Conversion	1,82	2,32
Après émission de 1.818.181 Actions Nouvelles et après Conversion (hors exercice de la Clause d'Extension) ⁽³⁾	4,95	4,98
Après émission de 2.090.908 Actions Nouvelles et après Conversion (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension) ⁽³⁾	5,27	5,26
Après émission de 2.404.544 Actions Nouvelles et Actions Nouvelles Supplémentaires et après Conversion (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) ⁽³⁾	5,62	5,57
Après émission de 1.363.636 Actions Nouvelles et après Conversion (en cas de réduction de l'Offre à 75,0%) ⁽⁴⁾	3,88	4,05

- (1) En tenant compte de la division de la valeur nominale des actions de la Société par 5 (et de la multiplication corrélative du nombre d'actions composant le capital social par 5) décidée par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 24 octobre 2017.
- (2) En supposant exercés l'ensemble des BSA et BSPCE, susceptibles de résulter en un maximum de 1.113.550 actions mais sans tenir compte des « BSA ratchets », dans la mesure où ceux-ci seront automatiquement caducs à la date de la première cotation des actions de la Société aux négociations sur Euronext Paris.
- (3) Sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 16,50 euros.
- (4) Sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 14,03 euros.

Montant et pourcentage de la dilution résultant de l'émission des Actions Nouvelles

L'incidence de l'Offre sur la participation dans le capital de la Société d'un actionnaire qui détiendrait à la date du Prospectus 1% du capital social de la Société et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date du Prospectus⁽¹⁾) serait la suivante :

(en euros par action)	Participation de l'actionnaire en %	
	Base non diluée	Base diluée ⁽²⁾
Avant émission des Actions Nouvelles et avant Conversion	1,00%	0,85%
Après émission de 1.818.181 Actions Nouvelles et après Conversion (hors exercice de la Clause d'Extension)	0,81%	0,71%
Après émission de 2.090.908 Actions Nouvelles et après Conversion (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension)	0,78%	0,69%
Après émission de 2.404.544 Actions Nouvelles et Actions Nouvelles Supplémentaires et après Conversion (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	0,75%	0,67%
Après émission de 1.363.636 Actions Nouvelles et après Conversion (en cas de réduction de l'Offre à 75,0%)	0,86%	0,75%

(1) En tenant compte de la division de la valeur nominale des actions de la Société par 5 (et de la multiplication corrélative du nombre d'actions composant le capital social par 5) décidée par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 24 octobre 2017.

(2) En supposant exercés l'ensemble des BSA et BSPCE, susceptibles de résulter en un maximum de 1.113.550 actions mais sans tenir compte des « BSA ratchets », dans la mesure où ceux-ci seront automatiquement caducs à la date de la première cotation des actions de la Société aux négociations sur Euronext Paris.

Il est précisé qu'à la date du Prospectus, la Société ne détient aucune de ses propres actions.

E.7 **Dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur**

Sans objet.